



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A l'attention de Mesdames ou Messieurs les
Maires des communes Drômoises

Direction Enseignement
Pôle Administratif et Financier
Contact M EJJABRAOUI
Tél: 04 75 79 26 12 Fax: 04 75 79 27 36
Courriel: mejjabraoui@ladrome.fr

À Valence, le 25 juillet 2011

Madame, Monsieur le Maire,

Le Département attribue sous condition de ressources et d'un règlement Départemental, une bourse aux collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} afin d'aider les familles à faire face aux frais liés à la scolarisation de leurs enfants.

Vous voudrez bien trouver ci-joint les formulaires à renseigner par les familles concernées par une première demande.

Ce document devra être adressé directement à la direction enseignement pôle administratif et financier accompagné des trois justificatifs suivants :


- Certificat de scolarité (année 2011-2012).
- Copie de l'avis d'imposition 2011 sur le revenu de l'année 2010
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Je vous rappelle que les lycéens ne sont pas concernés par la bourse départementale.

Pour les collégiens ayant déjà bénéficié d'une bourse départementale et toujours collégiens, les demandes sont à renouveler chaque année. Les imprimés sont directement envoyés à leur domicile, suite à la première attribution.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Par délégation du Président
Le Responsable Pôle Administratif et Financier

Pascale DESSUS 
Didier GUILLAUME
Président du Conseil général
Sénateur